La SCPI My Share SCPI
FranceSCPI.com

BULLETIN

Période analysée
2ème semestre 2023
Valable du 1er janvier au 30 juin 2024

Toutes les informations semestrielles de votre SCPI

numéro 18

MYSHARE SCPI

Ce bulletin est disponible sur notre site internet
www.mysharecompany.com

5,20%
Taux de distribution 2023

Endettement par rapport à la capitalisation 31/12/2023
7,71%
29,77M€ (dette bancaire + engagements VEFA)

EDITO

ETIENNE WICKER Directeur Général – MyShareCompany

Chères associées, chers associés,

Comme attendu, l'année 2023 aura marqué un profond changement de contexte économique dans la continuité de l'année précédente et avec comme principale source d'inquiétude, l'inflation. Celle-ci a atteint son pic fin 2022 à près de 10% et les banques centrales (FED et BCE notamment) ont réagi avec vigueur en augmentant en 2023 les taux directeurs de manière spectaculaire afin de la juguler pour la ramener rapidement à l'objectif moyen terme de 2%. Cela a un prix, celui d'un ralentissement économique global et d'une baisse généralisée de la croissance qui peine à atteindre les 1%.

Cette hausse des taux directeurs a eu un effet mécanique sur la valorisation des actifs immobiliers, la prime de risque – *différence entre le taux d'acquisition d'un immeuble et l'OAT 10 ans* – avait quasiment disparu fin 2022 et s'est reconstituée au fil de l'année. Cela a engendré (i) une baisse des prix sur toutes les classes d'actifs et (ii) une contraction significative du volume d'investissement.

Néanmoins, malgré cet environnement nouveau, votre SCPI a su garder le cap et confirme pour la 6ème année consécutive sa capacité à délivrer des performances solides.

La collecte brute de l'année s'établit à 65,02M€ portant la capitalisation à **386,29M€ au 31 décembre 2023.** Le taux de rotation est en légère hausse à 0,44% mais reste inférieur à la moyenne du marché et traduit surtout un gage de confiance de la part des 4 055 associés de la SCPI.

Du côté des investissements, 15 acquisitions (immeubles livrés) ont été réalisées pour un montant total de 64M€ AeM (dont 4 acquisitions en Espagne venant porter à 10 le nombre d'immeubles espagnols). Nous renforçons ainsi notre position à l'étranger avec 21% d'actifs hors hexagone et en profitons par la même occasion pour réduire légèrement notre quote-part de bureaux à 52% (vs 55% fin 2022).

D'un point de vue locatif là encore, l'année a été satisfaisante. Le taux de recouvrement des loyers reste élevé à 98% et l'effet positif des indexations a joué son rôle de bouclier anti-inflation. Le taux d'occupation financier annuel s'élève à 97,59% en légère hausse par rapport à l'année passée. Preuve d'un actif travail d'asset management, une relocation importante a notamment eu lieu sur le plus important immeuble de MyShareSCPI à Valence. En effet, le locataire Jeff Labs a quitté les locaux début octobre et l'immeuble a été reloué dès début novembre à la société S2, spécialisée dans la cybersécurité dans le cadre d'un bail ferme de 8 ans.

L'ensemble de ces indicateurs confirme la bonne santé de votre SCPI. Cela nous permet de verser un dividende brut de fiscalité étrangère de **9,78€** par part en pleine jouissance, soit un taux de distribution de **5,20%** en 2023, permettant à MyShareSCPI de maintenir une performance stable et de continuer à surperformer le rendement moyen des SCPI d'immobilier d'entreprise.

Enfin, concernant la valeur de la part de MyShareSCPI, la baisse contenue des valeurs d'expertises (-3,30%) au 31 décembre 2023 nous permet de **maintenir le prix** de souscription et d'afficher un TRI 5 ans de 4,03%.

Toute l'équipe de MyShareCompany vous présente ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

La Société de Gestion

Conseil de Surveillance

Appel à candidature

Les candidatures au Conseil de Surveillance devront parvenir à la Société de Gestion avant le 31 mars 2024 par lettre recommandée avec accusé de réception. Les formulaires de candidature seront adressés par la Société de Gestion à tout associé qui en fera la demande par :

- *Téléphone :* 03 80 59 90 91
- *Email :* backoffice@mysharecompany.com
- *Courrier à l'adresse :* MyShareSCPI , 15 place Grangier - BP 62686, 21026 Dijon Cedex

EN BREF*

*Source : Société de Gestion

5,20 %
Taux de distribution 2023

4 055
Nombre d'associés

97,17%
Taux d'Occupation Financier semestriel

188,00 € (2)
Prix de souscription

2,73€
Distribution du 4ème trimestre 2023 (1)

386.29 M€
Capitalisation

Collecte brute 2ème semestre 2023

24 994 224 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
(1) Avant impôts étrangers.
(2) Le prix de part peut être revu (ou non), notamment en fonction de la valorisation des immeubles acquis ; il peut évoluer au fil des années, à la hausse comme à la baisse.

4,03 %
TRI 5 ans au 31/12/2023

VIE SOCIALE de MyShareSCPI

Marché des parts

2ème semestre 2023

Parts souscrites
132 948

Retraits compensés
5 295

Parts en suspens
0

Valeurs des parts au 31/12/2022

Valeur de réalisation	161,91 €/part	278 139 365 €
Valeur de reconstitution	197,67 €/part	339 576 254 €

** Les valeurs de parts au 31/12/2023 seront disponibles dans la prochaine édition de la Newsletter MyShareNews et sur le site internet courant février.*

Évolution du capital

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de parts	2 054 738	1 717 878
Capital nominal	308 210 700 €	257 681 700 €
Collecte nette	375 694 347 €	312 364 667 €
Capitalisation	386 290 744 €	322 921 064 €

Distribution des revenus 2023

Acomptes	Revenu brut distribué par part en pleine jouissance	Impôt étranger prélevé sur les loyers (1)	Part du dividende composé de produits financiers (2)	Prélèvements sociaux et forfaitaire unique
1T 2023	2,35 €	0,068 €	0,012 €	0,004 €
2T 2023	2,35 €	0,055 €	0,025 €	0,007 €
3T2023	2,35 €	0,076 €	0,026 €	0,008 €
4T2023	2,73 €	0,054 €	0,015 €	0,004 €
Total 2023	**9,78 €**	**0,253 €**	**0,078 €**	**0,023 €**
Rappel 2022	*9,43 €*	*0,209 €*	*0,07 €*	*0,020 €*
Taux de Distribution 2023	**Brut**	**5,20%**	**Net**	**5,07%**
Taux de Distribution 2022	*Brut*	*5,11%*	*Net*	*4,98%*

4ème acompte payable le 25 janvier 2024
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
(1) Les loyers des immeubles situés en Espagne et aux Pays-Bas, font l'objet de retenues à la source payées par votre SCPI et diminuées des acomptes sur dividendes versés. Elles sont neutralisées en France par l'octroi d'un crédit d'impôt ou de l'application du taux effectif sur la déclaration d'impôt sur le Revenu.
(2) Revenus financiers issus de la rémunération des fonds versés dans le cadre des acquisitions en l'état futur achèvement (VEFA) et soumis aux prélèvements sociaux (17,20%), et prélèvement forfaitaire unique PFU (12,80%) selon option.

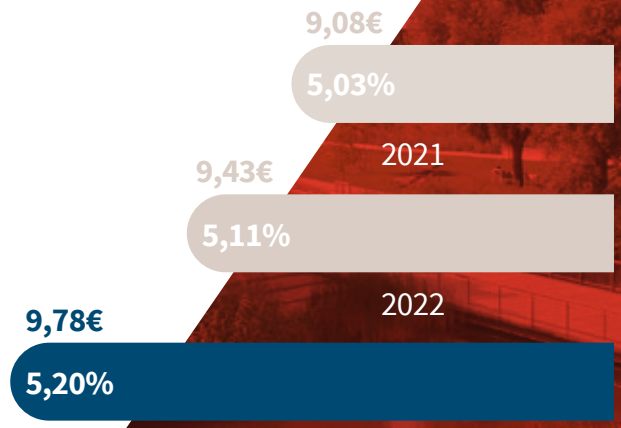

Evolution du dividende et du taux de distribution

ACQUISITIONS marquantes du semestre

France
Savigny le Temple

Date d'acquisition : 19 décembre 2023
Adresse : 140 rue de l'Industrie - 77176 Savigny le Temple
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 8 947 000 €
État locatif : Loué à 100% à un unique locataire dans le cadre d'un bail ferme de 9 ans.
Classification ISR : Best in progress.

BUREAUX

Espagne
Cordoue
Astronomo Azarquiel

Date d'acquisition : 1er août 2023
Adresse : Calle Astronomo Azarquiel 31- 14071 Cordoue (Andalousie)
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 3 199 264 €
État locatif : Loué à 100% à un unique locataire dans le cadre d'un bail de 12 ans ferme.
Classification ISR : Best in progress.

LOCAUX D'ACTIVITÉ

BUREAUX

France
Famars
Novae Bâtiment B

Date d'acquisition : 24 novembre 2023
Typologie : Bureaux
Adresse : 148 rue Stephenson - 59300 Famars
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 4 127 425 €
Etat locatif : VEFA louée en blanc bénéficiant d'une garantie locative de 18 mois.
Classification ISR : Best in progress.

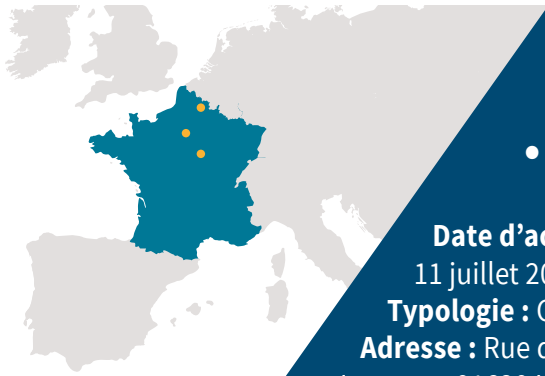

France
• La Ville du Bois
Croix Saint Jacques

Date d'acquisition : 11 juillet 2023
Typologie : Commerce
Adresse : Rue de la Croix Saint Jacques - 91620 La Ville du Bois
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 5 879 684 €
Etat locatif : Actif loué intégralement à 3 locataires faisant chacun l'objet d'un bail à construction d'une durée ferme résiduelle de 22,5 ans.
Classification ISR : Best in progress.

COMMERCES

COMMERCES

France
Auxerre
Haussmann

Date d'acquisition : 7 septembre 2023
Typologie : Commerce
Adresse : 74 avenue Haussmann - 89000 Auxerre
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 1 141 100 €
Etat locatif : Actif loué intégralement à un locataire faisant l'objet d'un bail à construction d'une durée ferme de 40 ans.
Classification ISR : Best in progress.

LOCAUX D'ACTIVITÉ

Espagne
Andoain
Poligono Industrial

Date d'acquisition : 28 juillet 2023
Typologie : Locaux d'activité
Adresse : 1 Poligono industrial de Larramendi - 20140 Andoain
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 4 802 117 €
Etat locatif : Loué à 100% à un unique locataire dans le cadre d'un bail de 5 ans ferme.
Classification ISR : Best in progress.

Le 2ème semestre aura été en ligne avec le semestre précédent avec pas moins de 7 acquisitions réalisées, soit 15 acquisitions au total sur l'année 2023.

Ces opérations nous permettent de poursuivre la diversification typologique et géographique de MyShareSCPI.

Aucune cession n'a été enregistrée sur le semestre.

COMMERCES

Espagne
Valladolid
Calle Niquel

Date d'acquisition : 10 octobre 2023
Typologie : Commerces
Adresse : Poligono industrial San Cristobal, Calle Niquel 6 - 47012 Vallodolid
Prix d'acquisition tous frais inclus (AeM) : 9 966 000 €
Etat locatif : Loué à 100% à un unique locataire dans le cadre d'un bail ferme de 6 ans.
Classification ISR : Best in progress.

CARTOGRAPHIE du patrimoine
au 31/12/2023

Les 5 baux principaux (1)
(1) % du loyer total.

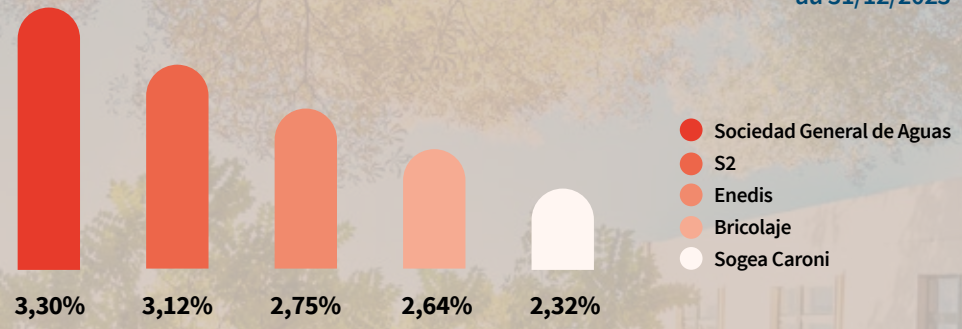

Répartition géographique
en % de la valeur vénale

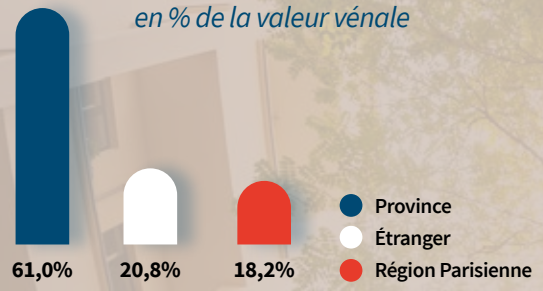

Répartition typologique
en % de la valeur vénale

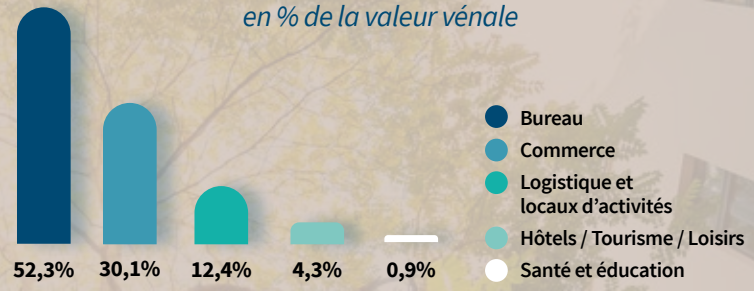

SITUATION LOCATIVE de MyShareSCPI

Taux d'Occupation Financier 2ème semestre 2023

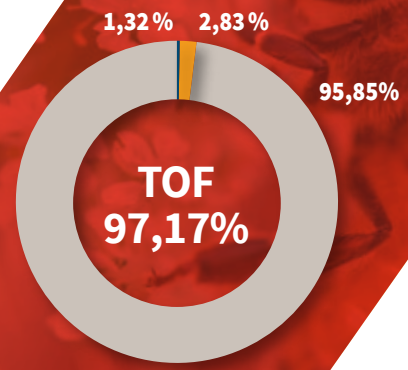

- Locaux occupés
- En recherche de locataires
- Locaux occupés sous-franchise, ou indisponible à la location. Sous promesse de vente, travaux en restructuration

Principaux mouvements locatifs

Libérations

Schiltigheim	Lot de 628 m²	Loyer annuel de 88 472 €
Valence	Lot de 3 621 m²	Loyer annuel de 713 700€

Locations ou relocations

Valence	Lot de 3 621 m²	Loyer annuel de 737 250 €
Rennes	Lot de 193 m²	Loyer annuel de 28 987 €
Valbonne	Lot de 138 m²	Loyer annuel de 20 550 €

Patrimoine au 31 décembre 2023

- **141** [1] Immeubles
- **182 945 m²** [1] Surface totale
- **356** Baux
- **10 240 138 €** Total des loyers encaissés au S2 2023
- **Durée moyenne résiduelle des baux**
- **5,08 ans** Prochain break
- **8,12 ans** Fin des baux

(1) Hors immeubles acquis en VEFA et non livrés

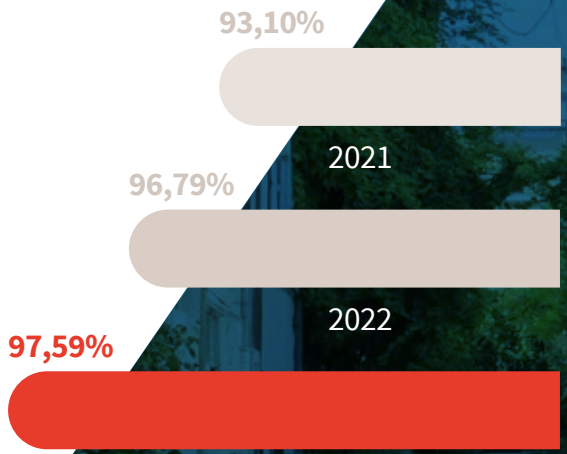

Taux d'Occupation Financier moyen

ISR (Investissement Socialement Responsable)

L'ISR en lumière : Comment votre portefeuille peut façonner un avenir durable.

Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances et, depuis 2020, il peut être attribué aux fonds alternatifs (FIA) et notamment aux fonds immobiliers (SCPI et OPCI). Son objectif premier est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable, aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

A noter : Une nouvelle version du référentiel du Label ISR (référentiel V3) a été publiée le 12 décembre 2023 et entrera en vigueur le 1er mars 2024. Cette modification ne concerne pas les valeurs immobilières.

Les objectifs du label ISR

- **Accélérer l'amélioration du parc immobilier existant**
- **Distinguer les fonds investissant dans les actifs les plus performants en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)**
- **Inciter les sociétés de gestion à fixer des objectifs extrafinanciers pour leurs fonds**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre premier rapport extra-financier disponible via ce QR Code.

Nous avons donc décidé, pour le compte de notre SCPI MyShareSCPI, de nous engager dans une démarche ISR visant à améliorer l'impact extra-financier de nos actifs. Cet engagement s'inscrit indéniablement dans la prise en compte des enjeux sociétaux actuels - tel que le dérèglement climatique. Et, également, car nous sommes conscients que la prise en compte de ces enjeux devient un élément stratégique vis-à-vis de la rentabilité de notre fonds.
Ainsi, nous nous sommes dotés d'une grille d'évaluation extra-financière de 32 critères nous permettant d'évaluer chacun de nos actifs de 0 à 100. Ces critères ont été répartis et pondérés selon les trois principaux objectifs extra-financiers poursuivis par notre fonds, dont voici une rapide présentation :

45% ENVIRONNEMENT
Réduire l'empreinte environnementale du patrimoine

35% SOCIAL
Promouvoir la qualité de vie des locataires sur leurs lieux de travail

20% GOUVERNANCE
Sensibiliser toutes les parties prenantes au regard de la politique ISR

FISCALITÉ

Revenus fonciers

Les SCPI n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 239 septies du Code général des impôts. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers. Les revenus générés par la SCPI, sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers au niveau des associés selon le barème progressif, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2 % . Le revenu foncier imposable de chaque associé correspond à sa quote-part des loyers et accessoires de loyers encaissés par la SCPI diminués des charges de propriété (les charges réelles déductibles). Le régime de la déclaration forfaitaire « micro-foncier » est applicable sous certaines conditions notamment de détention cumulée de parts de SCPI et d'au moins un bien immobilier donné en location nue. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Revenus financiers

Les produits financiers encaissés par la SCPI sur le placement de la trésorerie sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel il faut ajouter 17,2 % de prélèvements sociaux pour les personnes physiques, soit une imposition globale de 30 %. Les contribuables qui y ont intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Plus values sur cessions de parts sociales de la SCPI

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières taxées au taux proportionnel de 19 % augmenté des prélèvements sociaux de 17,20 %. La plus-value bénéficie de l'application d'abattements pour durée de détention et d'une exonération totale au bout de 22 ans de détention pour le prélèvement de 19 % et au bout de 30 ans pour les prélèvements sociaux.

Information prélèvement à la source

Depuis janvier 2019, l'impôt sur le revenu n'est plus rcovré sur avis d'impôt mais prélevé directement à la source.Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels.

Revenus étrangers

Par application des conventions fiscales bilatérales tendant à éviter les doubles impositions, les revenus fonciers perçus à l'étranger sont imposés dans le pays du lieu de situation de l'immeuble et sont neutralisés au niveau de l'impôt français selon la règle dite du crédit d'imposition (ou du taux effectif dans certains pays), la double imposition est ainsi évitée par l'octroi, en France, d'un crédit d'impôt égal à l'impôt français.
MyShareSCPI collecte l'impôt payé à l'étranger pour le compte des associés. Cet impôt payé à l'étranger vient en diminution des dividendes versés. Pour les revenus financiers de source étrangère, l'impôt retenu à la source est imputé sur l'imposition forfaitaire dans la limite du crédit d'impôt auquel il ouvre droit dans les conditions prévues par les conventions internationales.

Associés non-résidents

Il est demandé aux associés de communiquer sans délai à la société de gestion tout changement en ce qui concerne leur qualité de résident ou de non-résident. L'attention des associés non-résidents est attirée sur le fait qu'il leur appartient de prendre connaissance de l'éventuel traitement fiscal local induit de par leur lieu de résidence fiscale et leur situation personnelle. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle.

Pour plus d'informations, consultez la note d'information sur le site www.mysharecompany.com

MYSHARE COMPANY

CONDITIONS
de souscription et de sortie

Conditions de souscription
MyShareSCPI est une SCPI à capital variable. Elle a été immatriculée le 11 janvier 2018 et a pour objectif la constitution d'un patrimoine immobilier diversifié, sur le plan géographique (Paris, île-de-France, Province, France, Europe) et typologique (bureaux, commerces, locaux d'activité, entrepôts, murs d'hôtels, parkings, résidences services…) et pourra à titre exceptionnel investir en immobilier résidentiel. En fonction des opportunités, elle peut procéder à des acquisitions en l'état futur d'achèvement, dans des immeubles nécessitant des travaux de réhabilitation, rénovation ou travaux spécifiques dans la limite de la réglementation applicable aux SCPI.

Augmentation de capital
(VISA de l'Autorité des Marchés Finciers SCPI n° 18-02 en date du 16/02/2018)
L'offre au public est destinée à porter le capital social statutaire à 500 000 100 €. Les souscriptions seront reçues jusqu'à concurrence de ce plafond ;
• date d'ouverture : 16 mars 2018
• minimum de souscription : 30 parts lors de la 1re souscription. Aucun minimum pour les souscriptions suivantes.
• jouissance des parts : le 1er jour du 6e mois suivant le mois de la souscription et de la réception des fonds. (exemples ci-dessous)
• parts souscrites et réglées en juillet 2023 : jouissance à compter du 1er Janvier 2024.
• parts souscrites à crédit juillet 2023 et fonds issus du crédit versés en août 2023 : jouissance à compter du 1er Février 2024.

Prix de souscription :
Le prix de souscription d'une part est fixé initialement à 188,00€ se décomposant comme suit :
valeur nominale ..... 150,00 €
prime d'émission ..... 38,00 €
dont Commission de souscription de 22,56 € TTC (soit 12,00 % TTC), composée de :
- des frais de collecte (notamment la préparation et la réalisation des augmentations de capital, le placement des parts de la société lié à l'activité d'entremise des distributeurs) à hauteur de 9 % HT, majoré de ma TVA au taux en vigueur, soit actuellement 10,80 % TTC.
- des frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1% HT, majoré de la TVA au taux en vigueur, soit actuellement 1,20% TTC.

Conditions de sortie
Tout porteur de parts qui souhaite se retirer partiellement ou en totalité de la SCPI dispose de deux moyens :
• le retrait demandé à la société de gestion dans les limites fixées par la clause de variabilité du capital, correspondant au remboursement de ses parts ;
• la cession réalisée, avec ou sans intervention de la société de gestion.
La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie.

Modalités pratiques
1 - Retrait
Tout associé a le droit de se retirer de la SCPI partiellement ou en totalité conformément à la clause de variabilité du capital dans les limites de variabilité fixée par les statuts. Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec avis de réception et sont inscrites par ordre chronologique d'arrivée sur le registre des demandes de retrait. Elles seront satisfaites par ordre d'inscription dans les limites de la clause de variabilité. Il ne peut être procédé à des émissions de parts nouvelles ayant pour effet d'augmenter le capital tant qu'il existe sur le registre des demandes de retrait ou des demandes non satisfaites à un prix inférieur ou égal au prix de souscription. Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait déterminé selon les conditions suivantes :
• si les demandes de souscription existent pour un montant au moins égal aux demandes de retrait, le prix de retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription hors taxe.
Le retrait compensé par une souscription ne peut être effectué à un prix supérieur au prix de souscription diminué de la commission de souscription.
L'investissement dans une SCPI est un placement dont le capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Prix de retrait :
Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information.
2 - Cession de parts sans intervention de la société de gestion Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la société de gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. Le versement des fonds intervient directement entre les associés. Il convient de signifier la cession à la société de gestion.
Frais : forfait de 100 € HT à majorer de la TVA au taux en vigueur, par bénéficiaire. Le cédant règle directement les droits d'enregistrement (taux actuel de 5 % sous réserve de minima légaux), ainsi que l'impôt sur les plus-values éventuellement dégagées à la recette des impôts de son domicile ou de son siège social. Il doit justifier de ce paiement à la société de gestion.

3 - Dossier client
POUR TOUTES MODIFICATIONS concernant votre situation (régime matrimonial, RIB, adresse…), merci de le signaler et/ou de transmettre les justificatifs correspondants à votre service Relations Clients à l'adresse suivante :
backoffice@mysharecompany.com ou en effectuant les modifications via l'onglet « Mon Compte » de votre espace client.

Conditions de souscription

	S2 2023
Prix de souscription	188,00 €
Commission de souscription de 10 % HT	-18,80 €
Soit prix de retrait	169,20 €
Nominal	150,00 €
Prime d'émission	38,00 €
Dont commissions de souscription dues : - Au titre des frais de recherche et d'investissement (1,20 % TTC)	2,26 €
- Au titre de la collecte des capitaux (10,80 % TTC)	20,30 €

Délai de jouissance : 1er jour du 6e mois qui suit la souscription.

Avertissements
Acheter des parts de MyShareSCPI est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée.
Ce placement comporte des risques de perte en capital, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier.
Nous vous rappelons que MyShareCompany ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme pour tout placement, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La SCPI My Share SCPI
FranceSCPI.com

LEXIQUE

1) Taux de Distribution :
rapport entre le dividende brut, avant prélèvements français et étrangers, versés au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) divisé par le prix de souscription au 1er janvier de l'année N. TRI : Taux de rendement interne.

2) Taux d'occupation financier (TOF) :
le TOF est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division : (i) du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices des loyers, (ii) par le montant total des loyers facturés dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

3) Capitalisation :
c'est la taille ou la valeur de marché d'une SCPI. Elle se calcule en multipliant le prix de souscription par le nombre de parts en circulation.

4) Valeur de réalisation :
elle est calculée en ajoutant à la valeur vénale des immeubles déterminée par un expert externe en évaluation, la valeur des autres actifs diminuée des dettes.

5) Valeur de reconstitution :
elle est égale à la valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais et droits sur acquisition et commission de la société de gestion).

6) Délai de jouissance :
délai entre la date de l'acquisition des parts et la date à laquelle les parts ouvrent droit à dividendes.

MENTIONS LÉGALES

SCPI MyShareSCPI - siège social 15 place Grangier - 21000 Dijon. La note d'information a reçu le visa AMF : SCPI n° 18-02 en date du 16/02/2018. Elle est disponible auprès de la société de gestion de portefeuille. Notice publiée au BALO du 09 mars 2018. MY SHARE COMPANY – Société de gestion de portefeuille, agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) N° GP-19000038 avec effet au 09 octobre 2019, 40 avenue George V, 75008 Paris, Téléphone : 01 70 61 97 98, S.A.S. au capital de 345 212 € – RCS PARIS 834 045 882.

MYSHARE SCPI

Conception et réalisation : agence Comalamaison - Crédit photos : AdobeStock, IStockphoto, MyShareSCPI -01/2024.